ALLOCATIONS FAMILIALES
Caf du Morbihan

Pour le confort de tous,
pensez à couper vos micros

Webinaires partenaires

LE PARCOURS SEPARATION

Mardi 14 avril 2026

de 14h30 à 15h30

Sommaire

- L’offre globale
- Les aides financières
- L’Aripa
- L’accompagnement social
- Les aides d’Action sociale aux familles

Webinaires partenaires

L'offre globale

ALLOCATIONS FAMILIALES
Caf du Morbihan

L'OFFRE GLOBALE

Les préoccupations des couples qui se séparent sont nombreuses.

- DÉMARCHES ADMINISTRATIVES
- RÉSIDENCE
- ASPECTS FINANCIERS
- ÉDUCATION DES ENFANTS
- RELATIONS OU CONFLITS À GÉRER AVEC L'EX CONJOINT(E)

L'offre globale de service autour de la séparation, proposée par la Caf, comprend donc quatre parties complémentaires :

- **Les prestations financières,**
- **Les pensions alimentaires,**
- **Les dispositifs de soutien à la parentalité,**
- **L'accompagnement social.**

La Caf conseille, oriente et aide toutes les personnes confrontées à une séparation, qu'elles soient allocataires ou non.

Webinaires partenaires

ALLOCATIONS FAMILIALES
Caf du Morbihan

L'OFFRE GLOBALE

Un parcours personnalisé pour un accompagnement spécifique est mis à disposition sur le Caf.fr

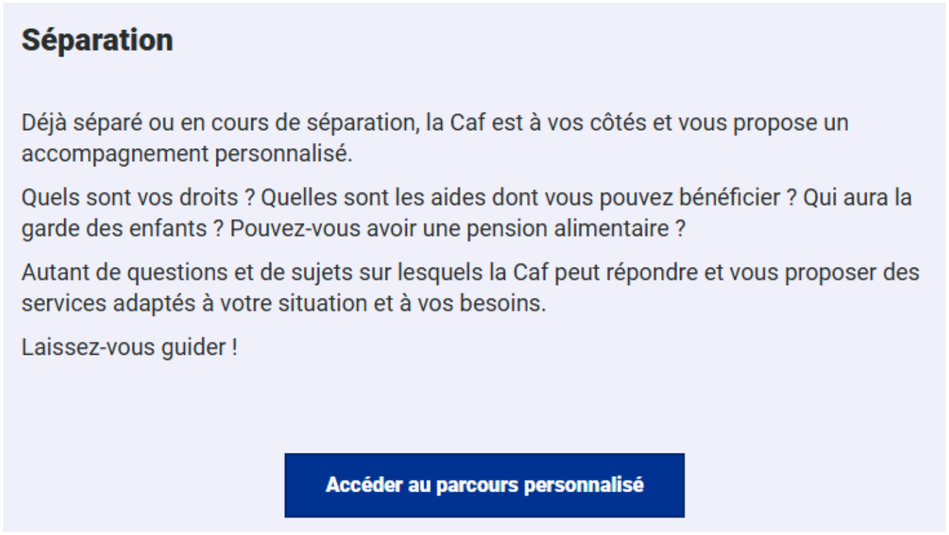

Basé sur quelques questions posées à l'usager (situation familiale, garde des enfants, besoins spécifiques…), c'est un parcours interactif, qui présente une offre personnalisée en matière de prestations légales, d'offre de services et d'orientation vers les partenaires utiles.

Webinaires partenaires

ALLOCATIONS FAMILIALES
Caf du Morbihan

Les aides financières

ALLOCATIONS FAMILIALES
Caf du Morbihan

LES AIDES FINANCIERES

SÉPARATION

Séparation de fait

Séparation légale

Séparation avec maintien du domicile commun

Que dois-je faire ?

Je suis allocataire

→ Je doit déclarer ma séparation sur mon espace personnel et modifier si nécessaire mes coordonnées bancaires.

Je ne suis pas allocataire

→ Je m'informe sur les aides

Webinaires partenaires

ALLOCATIONS FAMILIALES
Caf du Morbihan

LES AIDES FINANCIERES

La résidence de l’enfant suite à la séparation

Résidence exclusive chez un parent

Toutes les prestations lui sont versées

Résidence alternée

L'enfant est considéré comme étant à charge de ses deux parents.
Toutefois, l'enfant ne peut être rattaché qu'au dossier d'un seul de ses parents.

Le partage des allocations familiales (AF) est possible sur demande et sous réserve d’éligibilité.

Exemple si l’enfant est rattaché au dossier du parent A

Dossier parent A

Toutes les prestations 1/2 part d’AF

Dossier parent B

1/2 part d’AF

Depuis le 1er décembre 2025, le complément mode de garde Emploi direct (Assistante maternelle ou garde à domicile) peut être étudié pour chacun des parents en cas de résidence alternée.

Webinaires partenaires

LES AIDES FINANCIERES

Impact sur les droits de la famille en cas d'isolement

Les droits sont recalculés en tenant compte uniquement des revenus de la personne qui reste au foyer.

Les prestations liées à l'isolement sont étudiées.

Rsa et Prime d'activité

Majoration du montant forfaitaire pour la personne isolée avec enfant à charge.

En l'absence de droit en cours, inviter l'usager a effectuer une simulation compte tenu de sa nouvelle situation familiale.

Complément Mode de Garde

La situation d'isolement est prise en compte dans la formule de calcul, de sorte à réduire le reste à charge.

Depuis le 1er septembre 2025, en cas d'isolement, la limite d'âge de l'enfant est est étendue à 12 ans.

Webinaires partenaires

L'Aripa

ALLOCATIONS FAMILIALES
Caf du Morbihan

L'ARIPA

Versement de l'Allocation de soutien familial

Intermédiation financière

Recouvrement des impayés de pension alimentaire

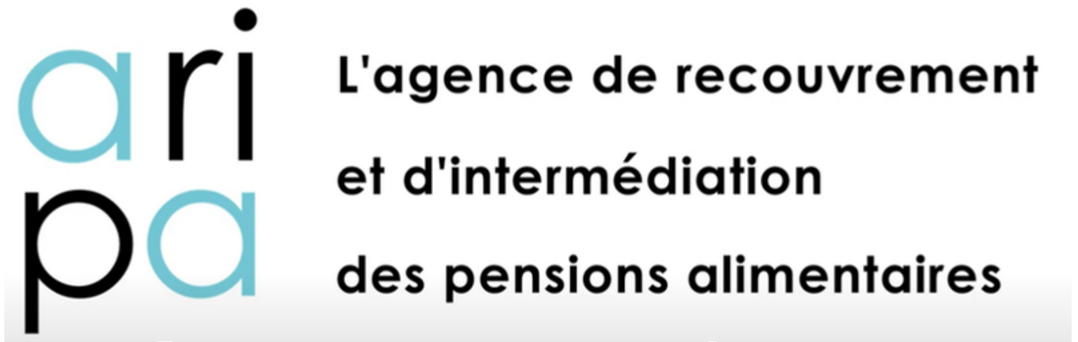

Délivrance de titre exécutoire

Informer et accompagner

PENSION ALIMENTAIRE

Webinaires partenaires

ALLOCATIONS FAMILIALES
Caf du Morbihan

L'ARIPA

Intermédiation financière

PENSION ALIMENTAIRE

•Service gratuit proposé par la Caf et la MSA aux parents séparés qui sont concernés par la pension alimentaire.

Webinaires partenaires

L'ARiPA

Versement de l'Allocation de soutien familial

- Asf recouvrable
- Asf non recouvrable
- Asf complémentaire

Conditions :
• Vivre seul(e)
• Résider en France
• Avoir au moins 1 enfant à charge pour lequel l'autre parent ne participe plus à l'entretien depuis au moins 1 mois ou verse une pension alimentaire inférieure à l'ASF
•Sans condition de ressources

Montant : 200,78 € par mois et par enfant (au 01/04/2026)

Webinaires partenaires

L'ARIPA

Recouvrement des impayés de pension alimentaire

- Récupérer les pensions impayées au bénéfice du parent dont la pension alimentaire n'est pas payée (dans la limite des 24 derniers mois)
- Procédure de recouvrement amiable
- Procédure de recouvrement forcé

Délivrance de titre exécutoire

- Délivrer gratuitement un titre exécutoire aux parents séparés ou en cours de séparation et qui concluent une convention parentale

Webinaires partenaires

L'ARIPA

Informer et accompagner

Site internet

PENSION ALIMENTAIRE

Webinaires partenaires

L'ARIPA

Informer et accompagner

PENSION ALIMENTAIRE

Accueil téléphonique

Pour contacter l'agence de recouvrement et d'intermédiation financière

32 38

Accueil physique

caf.fr CAF du Morbihan

Accueil Allocataires > Ma Caf > **Points d'accueil de votre Caf**

Accompagnement numérique

Accompagnement social débiteur/créancier

Webinaires partenaires

ALLOCATIONS FAMILIALES Caf du Morbihan

L'accompagnement social

ALLOCATIONS FAMILIALES
Caf du Morbihan

LE PARCOURS SEPARATION

L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

En sus du versement des prestations,
UN ACCOMPAGNEMENT SOCIAL GLOBAL proposé aux familles

Une offre PREVENTIVE PROACTIVE

SEPARATION | EFFECTIVE | EN PROJET

ENFANTS | A CHARGE | NON à CHARGE

Proximité sur les territoires

Des **rendez-vous au plus près des familles** :

- Antennes Caf, France services, partenaires…
- Visites à domicile

Proactivité

Mise à disposition adressée à la famille

▶ **Orientation** par les conseillers de service à l'usager et les gestionnaires conseil de la CAF

Partenariat

- Travail en collaboration
- Respect de la **référence unique** et de la **compétence Rsa**

▶ **Orientation** par les partenaires

Webinaires partenaires

ALLOCATIONS FAMILIALES
Caf du Morbihan

L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

UN ACCOMPAGNEMENT GLOBAL

DÉFINI EN FONCTION DES BESOINS DE LA FAMILLE

Accès aux droits

Accompagnement à l'usage du numérique

Webinaires partenaires

L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

Orientation des familles vers des dispositifs financés par la CAF

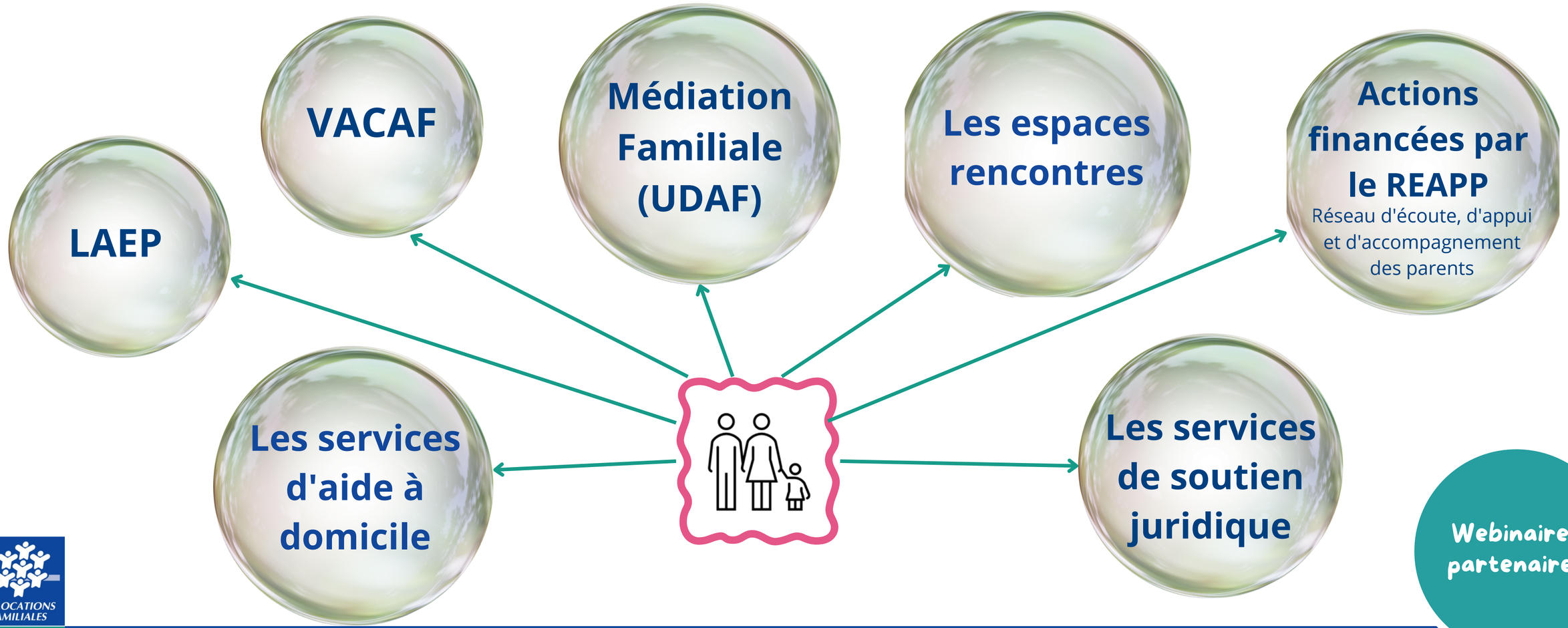

Webinaires partenaires

Les aides d'Action Sociale aux familles

ALLOCATIONS FAMILIALES
Caf du Morbihan

LE PARCOURS SEPARATION

L'ACTION SOCIALE EN FAVEUR DES FAMILLES

Conditions :

- **Avoir au moins un enfant de moins de 21 ans à charge**
- **Être allocataire pour le bénéfice d'une prestation versée par la Caf (liée à la charge d'enfant)**
- **Ne pas disposer de ressources dépassant un certain plafond**

Jeunes

Chèques déjeuner : **5€** par jour ouvré
Bourse BAFA : **200** ou **400€**
Bourse BAFD : **400€**

Logement

Prêt confort : **1800€ maxi** remboursable en 36 mois
Aide pour le déménagement : **500€ maxi**
Prêt caravane : **5000€ maxi** remboursable en 36 mois

Décès

Prestation décès :
350€ majoré de 175€ en fonction du nombre d'enfants

Vacances et loisirs

Vacances enfants : **30** ou **25€ maxi** par jour et par enfant bénéficiaire
Vacances en famille : **700** ou **500€** maxi pour 1 séjour
Forfait passion (pour une activité sportive ou culturelle) : **45€** par enfant bénéficiaire

+ les aides exceptionnelles sur évaluation d'un travailleur social

Livret disponible dans les pages locales, rubrique "Professionnels" du Caf.fr
https://www.caf.fr/professionnels/offres-et-services/caf-du-morbihan/partenaires-locaux/aides-aux-familles-action-sociale

Webinaires partenaires

Pour contacter la Caf du Morbihan

ALLOCATIONS FAMILIALES
Caf du Morbihan

Pour contacter la Caf du Morbihan

- **Pour l'allocataire : par téléphone au 32.30 ou via le Caf.fr**
  32.38 pour l'Aripa

- **Pour les partenaires habilités à la consultation des données allocataires : par mail depuis Mon compte partenaire**

- **Partenaires, pour signaler une situation d'urgence avec blocage des droits :** reponsepartenairecaf56@caf56.caf.fr
  02.97.62.28.84 (9h-12h le mardi, mercredi et vendredi matin)

- **Pour contacter un travailleur social :** servicesocial@caf56.caf.fr
  02.97.62.28.52

ALLOCATIONS FAMILIALES
Caf du Morbihan

Pour toute question relative aux conventions d'accès CDAP : moncomptepartenaire@caf56.caf.fr

Webinaires partenaires

Pour aller plus loin

ALLOCATIONS FAMILIALES
Caf du Morbihan

Pour aller plus loin

Les sites utiles

caf.fr Allocataires Professionnels

https://www.caf.fr

https://www.declicsfamilles.fr

monenfant.fr Vous accompagner dans votre vie de parent

https://monenfant.fr

aripa PENSIONS ALIMENTAIRES Usagers Professionnels

https://pension-alimentaire.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité
Service-Public.fr
Le site officiel de l'administration française

https://www.service-public.fr

Webinaires partenaires

Pour aller plus loin

Le Caf.fr pour les professionnels

Un espace spécifique

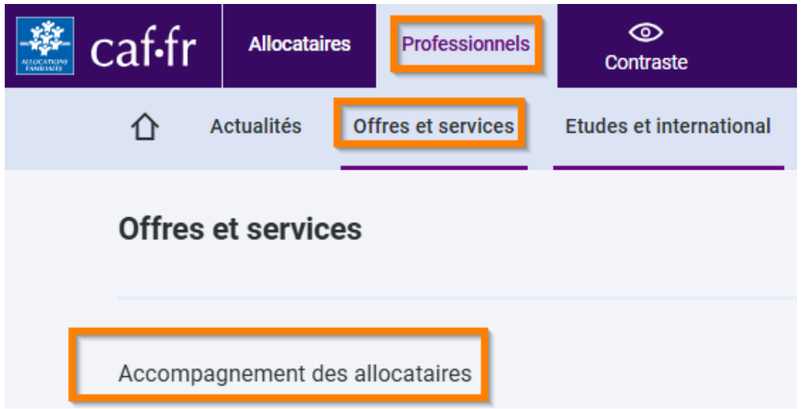

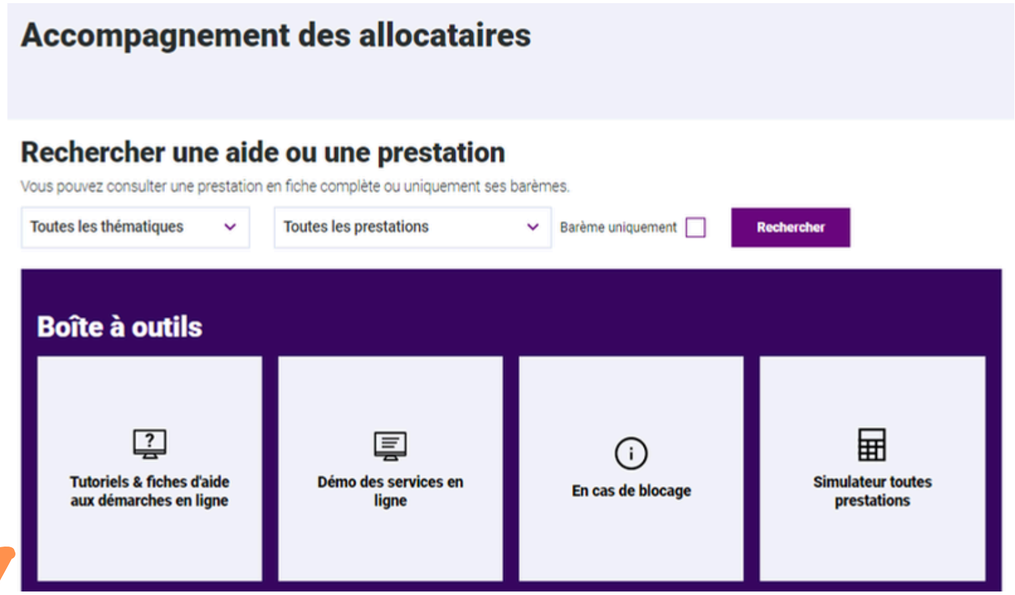

Une rubrique dédiée à l'accompagnement des allocataires

Webinaires partenaires

Pour aller plus loin

Partenaires,

Les 4 bons réflexes à rappeler aux usagers !

1. **Déclarer immédiatement tout changement de situation**
   Pour tous les membres du foyer, que ce changement soit temporaire, ponctuel ou court.
2. **Signaler les erreurs !**
   Il est possible de se tromper dans les déclarations. Il faut informer sa Caf en cas d'erreurs.
3. **Déclarer juste, être exact !**
   Sur la base des justificatifs de revenus, pas de déclaration approximative.
4. **Répondre aux sollicitations de la Caf**
   Une démarche sans réponse peut engendrer un droit non calculé ou une suspension du dossier.

Les bons reflexes pour éviter les erreurs : Retrouvez le guide à destination des partenaires

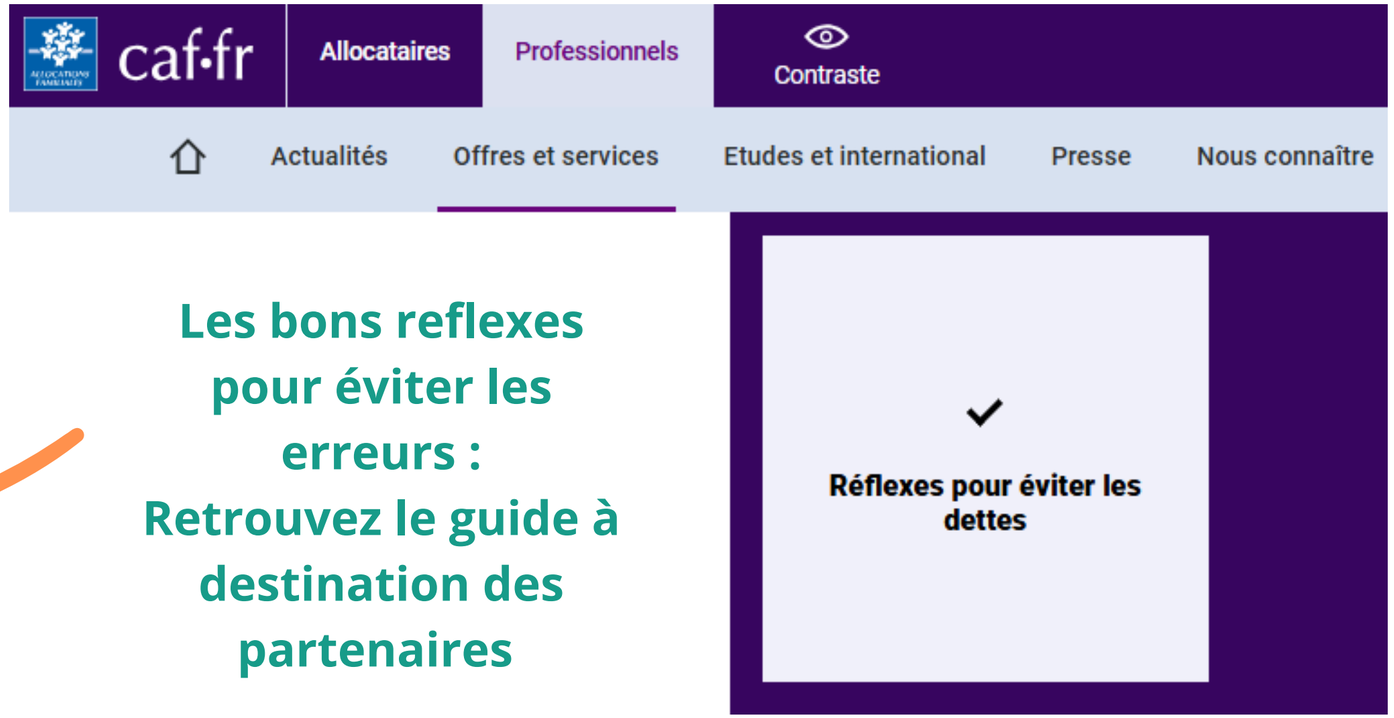

Pour éviter de rembourser mieux vaut tout déclarer sur caf.fr

Webinaires partenaires

Pour aller plus loin

Ne manquez pas nos prochains webinaires partenaires

Informations et inscriptions dans les pages locales partenaires Caf.fr

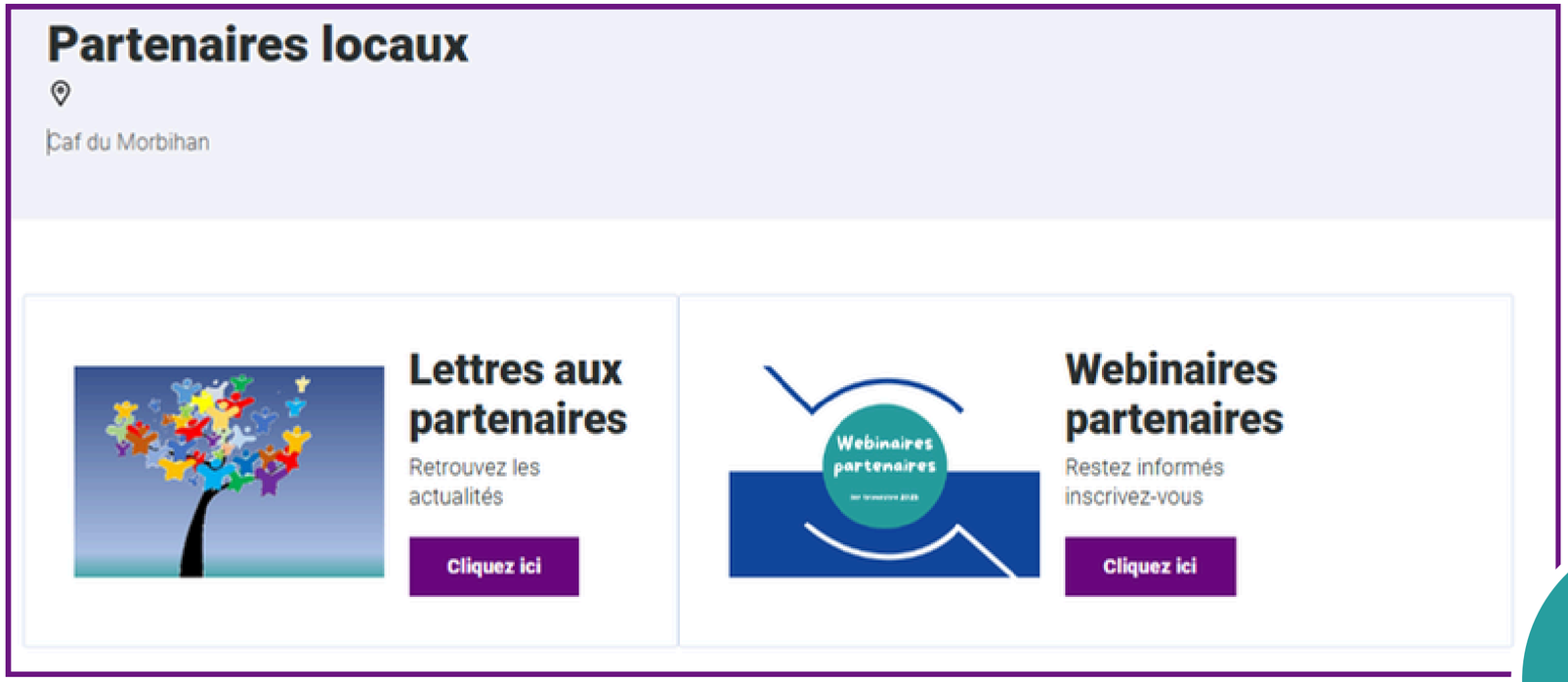

Webinaires partenaires

ALLOCATIONS FAMILIALES
Caf du Morbihan

Webinaires partenaires

Merci de votre attention